

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 12 ^m matin.	VILLENEUVE-SUR-LOT	9 h. 40 ^m matin.	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.	
						4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	2 h. 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.				Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 ^m matin.					

Cahors, le 13 Avril

Elections municipales.

Nous croyons que les électeurs municipaux comprennent suffisamment eux-mêmes la portée des élections complémentaires qui vont avoir lieu le 16 avril prochain.

Ce jour-là, en effet, ils seront appelés à élire les conseillers municipaux qui, eux-mêmes, quelques jours plus tard, éliront les maires, dont le choix, par une loi toute récente, est rendu au conseil communal.

Le droit que les électeurs municipaux sont appelés à exercer dimanche prochain est si simple ; les avantages qu'ils ont à en retirer, s'ils font un usage intelligent de leur bulletin, sont si clairs, qu'il semble presque inutile de revenir sur des choses d'une telle évidence.

Et pourtant, il faut que nous en parlions, car nous sommes obligés de combattre des assertions étranges qui seraient capables, à la dernière heure, de mettre le trouble ou l'indifférence dans certains esprits.

Nous le constatons avec regret ; quelques journaux républicains, par des motifs que nous ne chercherons pas à approfondir, oublient trop l'intérêt général du pays pour des querelles de coteries et manifestent tout haut leur mécontentement et leur défiance contre la première application de cette loi si libérale qui rend aux conseils municipaux le droit d'élire leurs maires.

Ces journaux sont manifestement en désaccord avec les hommes les plus autorisés

du parti républicain et les compromettent même par leurs polémiques irritantes : ils oublient, par exemple, que M. Gambetta, en 1876 (si notre souvenir est absolument exact quant à la date) que M. Gambetta a formulé lui-même un amendement en faveur de ce mode d'élection des maires par le Conseil.

Les journaux auxquels nous faisons allusions, sortent donc manifestement de la tradition républicaine quand ils soutiennent aujourd'hui une doctrine hostile à la liberté municipale ; et, en tout cas, ils choisissent bien mal leur moment pour présenter de pareilles objections.

Ce n'est pas la veille d'une pareille journée où les intérêts sont gravement engagés, qu'il convient à des républicains de semer l'incertitude et le découragement.

En somme, qu'a-t-on à objecter contre la loi qui rend aux communes la nomination de leurs maires ?

Le seul argument des journaux républicains qui manifestent leur mécontentement contre la nouvelle loi, se réduit à ceci : « Le gouvernement a eu tort de proposer cette loi, et la Chambre a eu tort de la voter, — parce que dans un assez grand nombre de communes, les conseils municipaux réactionnaires, nommeront des maires réactionnaires. »

En vérité, il faut avoir bonne envie de critiquer toutes choses et quand même pour se laisser aller à des arguments pareils.

Voyons la réalité des choses : Sous la lé-

gislation ancienne le gouvernement était obligé de choisir les maires dans le sein du conseil municipal ; il en résulte que, là où le conseil municipal était tout entier réactionnaire, le gouvernement était obligé de donner sa confiance à un de ses ennemis. — Ce qui était passablement bizarre et compromettant.

Avec le système de la nouvelle loi, si des maires réactionnaires sont nommés par suite du choix des électeurs municipaux, le gouvernement n'aura pas, du moins, pris sous son patronage ces fonctionnaires décidés à le combattre.

Et puis, le meilleur moyen d'arriver à avoir de bons maires, n'est-il pas encore de soumettre l'élection de ces fonctionnaires à ce grand courant du suffrage universel qui, peu à peu, transforme la situation politique dans des régions mêmes que l'on pouvait croire à tout jamais fermées aux idées républicaines ?

D'ailleurs, si les citoyens qui voteront le 16 avril ne sont pas assez aveugles, — et ils ne le seront pas, nous en avons la ferme conviction, — pour se trahir eux-mêmes, la loi nouvelle aura fait faire un grand pas, elle aura largement étendu la liberté, et donné au gouvernement la confiance qu'inspire toujours l'abandon d'une autorité gênante.

L'élection des maires.

C'est le dimanche, 16 avril prochain, qu'ont lieu les élections destinées à combler

les vacances, existant dans les conseils municipaux des chefs-lieux de département d'arrondissement et de canton. Cette mesure est la préface des élections de maires par les conseils municipaux qui auront lieu dans les mêmes communes le 23 ou le 30 avril prochain en vertu de la loi du 28 mars dernier.

Sur 3,000 communes chefs-lieux qui recouvrent ainsi le droit d'élire leur maire, il y en a à peu près 1,000 qui auront des élections municipales complémentaires à faire le 16 avril prochain.

Le ministre de l'intérieur va adresser aux préfets une circulaire pour leur donner des instructions au sujet de l'élection de ces maires. Il se réfère aux instructions données par celui de ses prédécesseurs qui eut à faire appliquer la loi de juillet 1876, qui donnait à toutes les communes non chefs-lieux, le droit d'élire leur maire. Les règles applicables à cette catégorie de communes, le seront aux chefs-lieux. Les conseils municipaux des chefs-lieux n'auront pas seulement à élire leur maire, mais aussi leurs adjoints. Il y a un adjoint dans les villes de 2,500 habitants et au-dessous ; et deux dans celles de 2,500 à 10,000. Dans les villes d'une population plus élevée, il y a un adjoint de plus par chaque fraction de 20,000 habitants. Un certain nombre de députés et de sénateurs, qui étaient maires de chefs-lieux, nommés par le gouvernement, vont se trouver soumis, les 23 et 30 avril prochain, à la réélection. Il y a dans ce cas 65 députés et 24 sénateurs. En outre, un cer-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(59) du 13 Avril 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

L'issue cependant en était bien plus belle ; il délivrait la charmante princesse et allait à son bras prendre possession du petit château.

C'était là un beau rêve et Hubert en goûta entièrement le charme.

Vers midi, il se leva et songea au devoir qui l'appelait dans la petite ville qui allait désormais être le centre de ses occupations.

Il essaya d'apprendre par son hôte quelque chose sur le petit château qu'il avait visité dans de si singulières circonstances ; mais ce fut en vain.

Où bien l'endroit était inconnu au paysan, ou Hubert ne savait point lui en indiquer exactement la position.

Bref, il dut quitter Trarbach sans avoir rien appris de ce qu'il eût tant désiré savoir.

Il lui restait toute la journée et il résolut de l'employer à retrouver le chemin par lequel il était venu avec son laconique compagnon.

Mais il ne fut guère plus heureux dans cette nouvelle tentative.

A peine fut-il sorti de Trarbach qu'il se trompa de route.

Absorbé comme il l'avait été la veille dans ses réflexions, il n'avait guère fait attention à la route qu'ils suivaient tous deux.

Après quelques heures d'inutiles recherches, de marches et de contre-marches, il s'efforça en souriant d'oublier pour le moment l'aventure de la nuit et d'attendre du hasard qu'il lui en apportât la suite et l'explication.

Puis il se dirigea gaiement vers les hauteurs de la montagne.

C'était une magnifique journée que celle qui devait voir la fin de la liberté du jeune juge.

Il se livra sans arrière-pensée au charme du spectacle qui s'offrait à sa vue.

Il suivait l'arête élevée d'une haute chaîne de montagnes, et de tous côtés sa vue découvrait des horizons ravissants.

La Moselle bordait en longs replis azurés le pied de la montagne ; de loin en loin, derrière un rideau de feuillage et de verdure, se montraient des clochers de vieux couvents ou des tourelles de châteaux en ruines ; par intervalles, un village aux blanches maisonnettes tapissait les flancs de quelque colline.

Au loin il aperçut aussi vers la fin du jour Zeltingen, le but de son voyage.

Ravissante étendue de terrain, comme il ne s'en trouvait pas bien loin à la ronde !

C'est ce que se disait le jeune homme qui demeurait immobile des heures entières à la même place sans se rassasier du spectacle qui se déroulait à ses yeux, qui poursuivait ensuite pendant

un moment sa course vagabonde et désordonnée pour se rejeter de nouveau à quelque distance de là sur le vert gazon et dessiner pour son carton quelque vue particulièrement remarquable.

A Trarbach, il avait eu soin de remplir son bidon, entouré d'osier tressé, et il s'était muni également de nourriture, de sorte que rien ne lui manquait dans sa promenade solitaire.

Il paraissait en effet seul sur ces hauteurs ; au loin pendant qu'il aperçut un troupeau de moutons paissant tranquillement l'herbe de ces gras pâturages, avançant lentement, d'une manière presque insensible.

L'après-midi était arrivée : Hubert s'était reposé et avait achevé son frugal repas ; il vit à ce moment devant lui un paysage plus merveilleux que tout ce qu'il avait vu jusqu'alors.

Un peu au-dessus de lui et à gauche, se dressaient fièrement, sur un rocher abrupt, les ruines d'un ancien château ; au pied de ce rocher, une riante petite ville, arrosée par la Moselle, semblait lui sourire avec la fièche élançée de son clocher et ses maisons blanchies à la chaux.

C'était Zeltingen. Une maison voisine de l'église dressait sa toiture grise au-dessus des autres habitations de la localité.

C'était sans doute la résidence du bailli, et elle allait devenir le séjour du jeune Hubert.

Au delà de la Moselle s'élevaient en pentes insensibles de vertes collines ; entre deux d'entre elles apparaissait un abbaye assez considérable entourée de fermes ; un petit village bordait la rue de ce côté.

On fêtait sans doute à Zeltingen la Saint-Jean d'une manière plus éclatante que dans les localités environnantes ; tandis en effet que celles-ci étaient silencieuses, une grande animation semblait régner dans la première ; des banderoles de toutes les couleurs flottaient sur le clocher et le toit de l'habitation du bailli.

Hubert demeura longtemps absorbé dans la contemplation de ce ravissant tableau.

C'était donc là le but de son voyage.

C'est là qu'il allait vivre désormais.

Allait-il y trouver le bonheur ?... Que lui réservait l'avenir en cet endroit ?...

L'impression que produisit de prime abord sur lui l'aspect de ce nouveau séjour fut loin d'être désagréable ; la situation était admirable, les chants et les cris de joie qui arrivaient jusqu'à lui lui disaient d'autre part que l'on connaissait là-bas le plaisir et le bonheur.

Il tira ses pinceaux et s'efforça de fixer d'une manière durable la première impression que l'aspect de ce lieu lui causait.

L'esquisse avançait rapidement, il s'y livrait passionnément ; à jà elle touchait à sa fin, et le soleil qui n'avait plus qu'un arc de quelques degrés à décrire pour atteindre l'horizon, l'avertit qu'il avait déjà passé plusieurs heures à son travail, quand il entendit tout à coup derrière lui une voix mâle, forte, sans rudesse, qui lui dit :

(A suivre).

tain nombre de députés et de sénateurs qui ne sont pas maires actuellement, posent leur candidature à la mairie dans un certain nombre de chefs-lieux dont ils sont déjà conseillers municipaux.

Informations

Nous empruntons au *Times* une grosse nouvelle.

Notre confrère reçoit de Berlin la dépêche suivante :

« Le bruit court qu'il existerait entre l'Allemagne et la Suède un traité d'alliance offensive et défensive aux termes duquel, en cas de guerre entre l'Allemagne et la Russie, la Suède occuperait la Finlande. Cette nouvelle lancée par les journaux anglais, confirmée par les journaux suédois et contestée par les journaux allemands, est considérée ici dans certains cercles comme parfaitement fondée.

Le traité daterait de l'année 1880, époque où parut une brochure intitulée *Deux Décrets* et attribuée au roi de Suède. Cette brochure montrait, en cas de conflagration entre le panslavisme et le pangermanisme, les flottes russes enfermées dans la Baltique et la mer Noire par les flottes austro-allemandes occupant le Sud et le Bosphore. On sait que cette brochure parut peu après la visite du roi de Suède à Berlin.

LA DÉFAITE DE BOU-AMENA.

Algérie. — La colonne qui poursuit Bou-Amena a atteint le marabout au sud de Figuig et l'a défait complètement. Elle a capturé un convoi et la tente de Bou-Amena et vingt-six de ses femmes. La colonne a tué, blessé ou capturé presque la totalité des combattants.

Bou-Amena n'aurait échappé du désastre qu'en accomplissant 180 kilomètres en deux jours.

NOUVEAU COMLOT CONTRE LE CZAR.

On écrit de St-Petersbourg :

Les complots recommencent. On vient d'arrêter le chef de gare de Moscou. Voici pourquoi.

L'inspecteur de la ligne aurait fait savoir que si l'Empereur, pour son couronnement, se rendait à Moscou par le chemin de fer, l'administration ne pouvait répondre de sa sécurité. Il avait pu constater, en effet, par des rapports, que des allées et venues suspectes s'étaient produites en différents points de la voie.

Une enquête fut faite à la suite de cette révélation. Elle amena la découverte de onze mines creusées entre les deux capitales de la Russie, sur le parcours des trains.

On dit à présent que l'Empereur ira à Moscou par étapes, entouré de sa garde et campant comme en temps de guerre.

Nous lisons dans les journaux :

Nous avons la *Déclaration des droits de l'homme*, mais il nous manquait la *Déclaration des droits des collégiens*. Cette lacune va, paraît-il, être comblée :

Le Congrès des lycéens s'est ouvert le 12 avril, à Montpellier, dans une des salles du Café Marseillais. Des délégués de tous les lycées étaient invités à s'y rendre. L'uniforme n'était pas de rigueur, mais si bien la pipe ou le cigare...

Voici l'ordre du jour rédigé *inter bockos* :

- 1° Les maîtres d'études ; 2° commission d'élèves servant d'intermédiaire entre les élèves et l'administration ; 3° faire commencer pour les lycéens du Midi les grandes vacances en juillet ; 4° réorganisation des bibliothèques des lycées ; 5° donner un tarif ou une concurrence aux concierges ; 6° système des sorties ; 7° suppression de la classe du jeudi ; 8° nourriture ; 9° amnistie accordée aux élèves qui ont pris part aux révoltes des lycées de Toulouse et de Montpellier.

Adresser les communications au directeur du café Marseillais, place de l'Observatoire, à Montpellier.

LES EMPLOYÉS DE PRÉFECTURE.

On s'occupe en ce moment d'une catégorie de fonctionnaires fort intéressants et jouissant dans nos départements d'une certaine influence,

en raison même des fonctions qu'ils remplissent, et qui sont pourtant bien précaires au point de vue des appointements nous voulons parler des *employés de Préfecture*.

Les présidents des Conseils généraux qui font partie du Parlement prennent leurs dispositions pour être en mesure, à la prochaine session d'avril, d'annoncer à ces fonctionnaires qu'on va faire quelque chose pour eux.

M. le sénateur Guinot, président du Conseil général d'Indre-et-Loire a fait signer par tous les députés présidents des Conseils généraux une *pétition* dans laquelle il appelle l'attention du Ministre de l'Intérieur sur la situation anormale et précaire des employés de préfecture, qui, seuls du personnel de toutes nos administrations, se trouvent en dehors de toute organisation régulière et dont les traitements sont insuffisants.

Cette pétition est déjà revêtue des signatures des membres du Sénat qui sont présidents des Conseils généraux.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Labrousse, juge de paix de Lozech, a été nommé juge de paix du canton de Martel en remplacement de M. Amadiou, décédé.

M. Garrebon, juge de paix de Castelnau-Montriat, a été nommé juge de paix de Lozech.

M. Laval de Bellecoste suppléant du juge de paix de Castelnau-Montriat, a été nommé juge de paix dudit canton.

Notre compatriote, M. Gardette (Edouard), receveur de l'enregistrement à Montredon (Tarn), 5^e classe, vient d'être nommé au bureau de Lagoiole (Aveyron), 4^e classe.

Le nombre des maires à élire, le 23 avril prochain, par les chefs-lieux du département, d'arrondissement et de canton s'élève en totalité à 2,678, non compris la Seine et l'Algérie.

Le département du Lot aura à élire 27 maires.

CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES

Examen du premier degré

Sur 27 candidats inscrits, deux ne se sont pas présentés ; neuf ont été reçus ; ce sont : MM. Mauron, Combes, Cros, Pradié, Bonteron, Nigou, Dunoyer-Georges, Mouilhérat et Bonysonie.

L'examen du second degré aura lieu dans le courant du mois d'août.

Avis aux familles.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES.

Deuxième semestre 1881-1882.

A partir de la rentrée de Pâques, d'importantes améliorations seront introduites dans le plan d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Plusieurs cours qui n'avaient pas encore figuré dans le programme y seront ajoutés, savoir : l'économie domestique, la comptabilité, la géométrie, le dessin linéaire, l'hygiène, la musique vocale et les travaux à l'aiguille.

Il en résultera quelques changements dans le tableau des cours.

Nous donnons ci-dessous le nouveau tableau qui sera suivi pendant le second semestre.

Lundi. — 10 h. à 11 h., — M. Combes. Musique vocale.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Piot. Littérature française.

5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, — M. Ythier. Instruction morale et civique et économie domestique.

Mardi. — 10 h. à 11 h., — M. Calmon. Dessin d'imitation.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Lanaspèze. Arithmétique et comptabilité.

5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, — M. Vène. Histoire et géographie de la France.

Mercredi. — 10 h. 1/4 à 11 h. 1/4, — M. Borelly. Physique et chimie.

3 h. à 4 h., — M^{me} Brassac. Travaux à l'aiguille.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Fontanel. Grammaire et langue française.

Jeudi. — 3 h. à 4 h., — M. Calmon. Dessin d'imitation.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Fajon. Géométrie et dessin linéaire.

Vendredi. — 10 h. 1/2 à 11 1/2, — M. Piot. Littérature française.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Lanaspèze. Arithmétique et comptabilité.

5 h. 1/2 à 6 h. 1/2, — M. Vène. Histoire et géographie de la France.

Samedi. — 10 h. 1/4 à 11 h. 1/4, — M. Borelly. Histoire naturelle et hygiène.

4 h. 1/2 à 5 h. 1/2, — M. Fontanel. Grammaire et langue française.

Les cours recommenceront mardi prochain 18 avril.

M. Clémaron, directeur de la succursale de la *Société Générale* à Cahors, vient d'être appelé à la direction de l'importante agence de Roanne.

C'est un avancement bien dû aux bons services de M. Clémaron qui, par l'aménité de ses manières et sa complaisance à l'égard du public autant que par ses profondes connaissances en la matière, a attiré à la succursale de Cahors une solide clientèle.

M. Clémaron laisse parmi nous de nombreux amis.

RÉORGANISATION DES COURS D'ADULTES.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique réorganise les cours d'adultes qui comprendront à l'avenir :

- 1° Des cours élémentaires destinés exclusivement aux illettrés proprement dits ;
- 2° Des cours spéciaux ou complémentaires pour les jeunes gens qui désireront continuer l'instruction acquise à l'école ;
- 3° Des lectures publiques ou conférences populaires.

Le crédit de 1,050,000 fr. inscrit au budget de 1882 sous la rubrique : « *Subvention pour indemnités aux directeurs et aux directrices de cours d'adultes*, » sera employé comme il suit :

- 1° Une rémunération de 25 fr. par adulte sera allouée à tout instituteur ou à toute institutrice appartenant à l'enseignement public qui justifiera avoir appris à lire, à écrire et à compter à un illettré ;
- 2° Une rémunération de 15 fr. par adulte ayant suivi régulièrement les cours, sans toutefois que l'indemnité totale puisse être supérieure à 150 fr., sera accordée aux instituteurs ou institutrices de l'enseignement public qui auront fait des cours spéciaux ou complémentaires en faveur des jeunes gens désireux de continuer l'instruction acquise par eux à l'école.

Les dispositions du présent article ne seront provisoirement applicables qu'aux communes où le produit du centime est inférieur à 10,000 fr. et où les revenus annuels n'atteignent pas un million.

Après l'article 2, seraient intercalés les deux articles suivants :

Art. 2 bis. — Tout enfant, né en France, sera, au moment de la déclaration de naissance à la mairie, doté d'un livret de caisse des retraites de 5 fr. aux frais de l'Etat.

Art. 2 ter. — Les versements ultérieurs pourront être faits à la caisse d'épargne postale.

Les auteurs de cet amendement font suivre le texte qui précède, des considérations suivantes :

Ces deux propositions, si elles étaient acceptées, donneraient au projet de loi toute son efficacité et, dans soixante ans, il n'y aurait presque plus de malheureux en France.

Le seul versement de 5 fr., grâce à la puissance des intérêts composés, assurerait au titulaire, parvenu à l'âge de 60 ans, une rente viagère d'environ 25 fr. somme déjà supérieure à la moyenne de ce que donnent aujourd'hui les bureaux de bienfaisance. Mais ce résultat si extraordinaire frapperait à coup sûr l'imagination des parents, les engagerait à grossir par de petits versements la retraite de leurs enfants (en attendant que ceux-ci la complétassent eux-mêmes), et leur inspirerait souvent l'idée de se constituer une retraite personnelle à laquelle, sans

cela, ils n'auraient probablement pas songé. Et que coûterait à l'Etat cette innovation bienfaisante ?

Cinq millions seulement chaque année, car il naît, par an, en France, environ un million d'enfants.

Ne serait-ce pas acheter à peu de frais un progrès social d'ordre supérieur ?

Mieux vaut donner à l'enfant un livret de caisse de retraites qu'il grossira par ses économies que d'être obligé de le secourir, quand il sera devenu vieux.

A notre avis, grâce à cette seule réforme, le paupérisme irait en s'éteignant peu à peu, surtout si l'éducation s'emparant de l'idée de prévoyance, l'enseignait aux enfants dès l'école, et leur en inculquait l'habitude.

Notre compatriote, M. Prat (Julien), receveur de l'enregistrement à Bierné (Mayenne), 4^e classe, est nommé en la même qualité à Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais), 3^e classe.

Le Maire de Gourdon a l'honneur d'informer le public que par arrêté en date du 26 septembre 1881, M. le préfet a autorisé deux nouvelles foires qui se tiendront annuellement au chef-lieu de cette commune aux dates suivantes.

- 1° Le 3^e Samedi après Pâques ;
- 2° Le 14 Août.

Par ce même arrêté, M. le préfet a fixé au Samedi après le 18 septembre la Foire qui jusqu'ici s'était annuellement tenue à Gourdon le samedi après le 17 septembre.

Le samedi 29 avril, à deux heures du soir, il sera procédé à la Préfecture du Lot à l'adjudication au rabais des travaux ci-après désignés :

Renouvellement de 16 vantaux de portes d'écluses à Saint-Martin-Labouval, Saint-Géry, Lozech et Albas.

Ces travaux sont évalués à l'entreprise :

1° Bois de charpenterie.....	F. 21.464 75
2° Métaux et Ferronnerie.....	12.486 53
3° Calfatage et peinture.....	1.852 56
Total.....	35.803 84

Dans les évaluations de dépenses qui précèdent n'est pas comprise la somme à valoir pour dépenses imprévues.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et des pièces du projet dans les bureaux de la préfecture.

Nous avons annoncé dernièrement que des malfaiteurs s'étaient introduits pendant la nuit du 27 au 28 dudit mois, au bureau de tabac, tenu par M^{me} Rossignol, veuve Tinel, située à l'angle du boulevard nord et de la rue des Augustins, à Cahors ; qu'ils avaient fracturé la porte, au moyen de pinces en fer, laissées sur les lieux.

Une de ces pinces, appelée tisonnier, a été reconnue par les ouvriers forgerons de M. Peyrot entrepreneur du chemin de fer ; cette pince aurait été soustraite pendant la même nuit à la forge établie près l'église St-Georges, et des renseignements recueillis on serait parvenu à découvrir le vrai coupable que nous ne pouvons encore nommer, afin de ne point entraver l'action de la justice.

Les corporations d'huissiers viennent de recevoir communication de la circulaire du ministre de la justice, qui leur interdit formellement de se charger du recouvrement des effets de commerce, à dater du 1^{er} juillet prochain.

LES ARMES DES RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire à MM. les généraux commandant les corps d'armée, dans laquelle il les prie d'inviter les chefs de corps à exercer une surveillance active sur les armes confiées aux réservistes et aux territoriaux :

« Les chefs de corps, dit la circulaire, ne devront pas hésiter à retenir, pendant deux ou trois jours, les hommes qui, malgré ces dispositions, rendraient des armes en mauvais état. »

ALBY. — Une délégation du conseil municipal de notre ville est partie pour Paris, dans le but d'inviter M. de Mahy, ministre de l'agriculture, à assister aux fêtes du concours régional agricole.

On nous écrit de Luzech que les deux candidats républicains aux élections municipales de dimanche prochain ont les plus grandes chances d'être nommés.

LE CRÉDIT DU LOT.

Suivant délibération du Conseil d'administration, en date du 12 courant, l'assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme *le Crédit du Lot* se réunira le dimanche 30 courant, à 10 h. du matin, au siège de la Société, rue du Lycée, n° 15.

Ordre du jour :

Compte-rendu au 31 décembre 1881. — Fixation du dividende. — Renouvellement partiel du Conseil. — Nomination d'un Censeur pour l'exercice 1882.

EMPLOIS D'INSTITUTEURS EN COCHINCHINE.

Dix emplois d'instituteurs sont actuellement vacants dans la Cochinchine française.

Le traitement de début attaché à chacun de ses emplois est de 4.000 fr. avec le logement en nature ou une indemnité représentative de 660 fr. par an.

Les candidats pourvus du brevet complet ou du diplôme de bachelier sont invités à adresser immédiatement leur demande par la voie hiérarchique, au ministère de l'instruction publique. (Direction de l'enseignement primaire. — 6^e bureau.)

LES CAISSES D'ÉPARGNE POSTALES.

La Caisse d'épargne postale, créée par une loi récente, a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1882. On peut déjà se rendre compte aujourd'hui des services que cette utile institution est appelée à rendre. Le ministre des postes et télégraphes a fait faire le relevé des dépôts effectués durant les mois de janvier et de février dernier dans les bureaux de cette caisse. On a constaté ainsi que, pour les deux premiers mois de son fonctionnement, cette caisse avait reçu des dépôts s'élevant en totalité à *douze millions de francs*.

L'ÉCLIPSE DU 17 MAI.

Sur la foi de tous les almanachs de 1882, nous avons, avec la plupart de nos confrères annoncé pour le 17 mai prochain, une éclipse totale de soleil, commençant à 5 heures vingt-neuf minutes. Le 17 mai, annonçons-nous, le jour ne commencera donc que vers midi. Que les fabricants de verres fumés pour éclipses ne se hâtent pas de se réjouir, car cette fameuse éclipse totale, visible à Paris, doit commencer, à Paris, à six heures onze minutes six secondes du matin, pour finir à six heures trente-trois minutes six secondes, et la grandeur de l'éclipse ne sera pour nous que de 0,245 ou disque solaire. Voilà la vérité, d'après l'annuaire du Bureau des longitudes.

L'occasion fait le larron.

Le sieur B., de Cénévrières, maître de pension pour les ouvriers du chemin de fer, accueillit sans défiance un jeune homme de 18 ans, soi-disant ouvrier d'origine espagnole, et le colloqua dans une chambre isolée qui servait de dortoir aux pensionnaires. Fatigué, disait-il par une longue marche, il désirait se reposer là jusqu'à l'heure du souper.

Il y avait là plusieurs malles. Il en crocheta deux dans lesquelles il prit 22 fr. d'argent, une chaîne de montre en argent, quelques autres petits objets et une belle chemise à la place de laquelle il posa la sienne beaucoup moins belle. Puis il chaussa le meilleur pantalon qu'il pût trouver. Il se paya en outre un tricot, une blouse, une casquette et une paire de bottes neuves.

L'heure du souper venue, on chercha vainement le faux espagnol qui déjà avait pris la voiture de Figeac. On ne trouva que ses guenilles, mais elles servirent à établir l'identité du jeune filou natif, dit-on, de Vidailiac, et qui ne verra pas la prison pour la première fois.

La gendarmerie, mise en éveil, n'a pas tardé à l'arrêter.

J. G.

GIRONDE. — Un épouvantable malheur vient d'arriver dans la rue Pelleport, à Bordeaux ; les

conduites de gaz s'étant rompues à divers endroits, le gaz a pénétré dans plusieurs maisons et a asphyxié les époux Piquet ; de prompts secours sont arrivés et ont permis d'atténuer le mal et de préserver d'une mort certaine les autres habitants des maisons voisines.

— On nous signale de divers points de la région les criminelles manœuvres d'individus, qui, au plus fort des marchés, cherchent à effrayer le bétail, afin de pouvoir, grâce à la panique produite, dévaliser à l'aise marchands et acheteurs.

AVEYRON. — Une épidémie affreuse de variole désole en ce moment le petit village de Bénaven.

Nous lisons dans le *Commercial du Sud-Ouest* :

Nous avons reçu pendant la semaine des renseignements sur l'effet des dernières gelées. — Nous devons avouer que les vignes ont été sur divers points assez mal traitées. Dans les côtes de Buzet et de Xaintraillies notamment, les jeunes vignes, dont les bourgeons étaient déjà sortis, ont eu assez à souffrir des quelques dernières gelées. Les vignes vieilles n'ont pas pu être atteintes, le bourgeois n'étant pas encore sorti.

TARN-ET-GARONNE. — Jeudi dernier, vers 1 heure, un orage s'est déchaîné sur Montauban, avec une grande violence.

La foudre est tombée sur le clocher de l'église des Missionnaires diocésains. Le fluide a pénétré dans la flèche à environ 3 mètres du pied de la croix, du côté du sud-ouest, elle a ensuite tracé une immense lézarde jusqu'au clocheton et produit un énorme trou à l'angle de cette construction.

Recette pour faire du cassis blanc :

Prenez les jeunes pousses de cassis, qui sont à point en ce moment, et faites les infuser dans l'alcool ou eau-de-vie blanche.

Laissez macérer un mois filtrez dans une toile fine et ajoutez un sirop de sucre.

Votre liqueur sera très parfumée et plus agréable que celle que l'on fait avec les fruits du cassis.

Bessèges, 9 avril.

Un individu originaire d'Alais vient d'être arrêté. On le soupçonne d'être l'auteur de la tentative d'assassinat commise en chemin de fer, près de Tarascon-sur-Rhône, dans la nuit du 14 au 15 mars dernier, sur la personne de M. Savignot, inspecteur d'une compagnie d'assurances. Cet individu a été mis à la disposition du juge d'instruction de Tarascon.

Bordeaux, 11 avril.

Une dépêche annonce un incendie considérable dans les Landes, entre les cantons de Castelnau et St-Laurent ; les détails manquent.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 avril.

La commission sur l'éducation militaire a décidé la création dans les lycées, d'adjoints scolaires pris dans l'armée, qui seront chargés de l'éducation physique et militaire.

M. Deschamps, nommé évêque de Tarentaise, refuse ce siège.

M. Loyson a proposé au R. P. Monsabré de discuter publiquement l'autorité du Pape, la légitimité de l'inquisition ; le R. P. Monsabré refuse, craignant un scandale.

Paris, 12 avril, soir.

Une nouvelle à sensation vient de se répandre à Paris.

Un télégramme venant du correspondant du *Daily-News*, télégramme corroboré par plusieurs dépêches particulières, annonce la mort du prince Victor, fils aîné du prince Napoléon.

Ce jeune homme qui allait atteindre sa majorité — il était né le 18 juillet 1862 — était depuis un an à Heidelberg, où il complétait ses études, et c'est là qu'il aurait succombé à une attaque de fièvre typhoïde. La maladie aurait été si rapide que son père n'aurait pu arriver à temps pour recueillir son dernier soupir.

Le prince Napoléon a un autre fils, de deux

ans moins âgé que le défunt.

Si la nouvelle est vraie, on remarquera cette coïncidence de la mort du prince Victor avec la polémique furieuse engagée sur son nom, entre le *Napoléon*, d'une part, et le *Pays* et le *Petit Caporal*, de l'autre.

Bourse de Paris.

Cours du 13 avril

Rente 3 p. %	83.90
— 3 p. % amortissable	84.20
— 3 p. % amort. nouveau	00.00
— 4 1/2 p. %	111.30
— 5 p. %	118.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 12 Avril 1882.

La réaction qui avait fait perdre jeudi un peu de terrain à nos rentes n'a pas été de longue durée ; on a recommencé hier à les faire monter ; c'est sur les 3 0/0 que l'on a fait surtout porter les demandes, l'ancien a atteint 84.10. L'amortissable 84.40. Le 5 0/0 a remonté à 118.35.

La banque de France tend à reprendre le cours de 5.000 ; un abaissement prochain du taux de l'escompte reste cependant probable ; la spéculation a fait franchir le cours de 800 à la Banque ottomane. Les autres institutions de crédit sont lourdes et délaissées.

Les Chemins français sont fermes, le Lyon à 4.800, le Nord à 2.415, l'Orléans à 1.300 ; il y avait quelques demandes sur le Midi à 1.310.

Les recettes des anciens réseaux pendant la semaine écoulée du 19 au 25 mars n'ont pas été bonnes ; il y a eu diminution de 206.193 fr. pour le Lyon, de 155.909 fr. pour le Nord, de 1.134 fr. pour l'Orléans, et augmentation de 10.049 pour l'Est de 48.580 pour l'Ouest de 19 036 pour le Midi.

Le Suez a dépassé 2.600 sans lutte et a été poussé jusqu'à 1.645 ; la progression de ses recettes est maintenant beaucoup moins rapide. Après le vote émis hier par le Conseil municipal, il n'est pas douteux que la question de l'abaissement du prix de vente du gaz aux particuliers sera soumise aux tribunaux, les actions de la compagnie ont remonté à 1.580.

On est ferme sur le 5 0/0 italien à 90.50 et sur le 5 0/0 turc à 13.35.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'assurances sur la vie, le Crédit viager, tenue le 5 courant, a fixé le dividende de l'exercice 1881 à 42 fr. 45 par action.

THÉÂTRE DE CAHORS

Début de la troupe de M^{me} Pilo-Mariani. — *Le Chalet.* — *Le Petit Duc.*

La troupe de M^{me} Pilo-Mariani, a fait ses débuts dimanche dernier par le *Chalet* et le *Petit Duc*, devant une salle comble. Nous tenons à ne pas être les derniers à constater la bonne impression du public à l'égard des nouveaux artistes qui vont tenir la campagne d'été.

Le *Chalet*, cette œuvre toujours attrayante, a été exécuté avec goût par une Bethly, (M^{me} Lecerf), fort gracieuse, à la voix fraîche et bien timbrée, au geste vif et intelligent ; et par un Daniel, (M. Blanc), bon comédien, dont la voix un peu fatiguée se montrera, espérons-le, mieux assise aux prochaines auditions.

Nous n'avons pas bien compris, après avoir entendu le *Petit Duc*, pourquoi M. Vincent a joué le rôle du sergent. Il y avait là certain maître d'armes, M. Ludovic, dont l'organé puissant et souple aurait certainement mieux convenu au personnage de *Max*. Certes, nous ne voulons pas adresser une critique à l'excellent chanteur, dont la méthode et le goût musical sont si appréciés ; mais nous pensons que M. Vincent doit se réserver pour les rôles de baryton et non pour ceux de basse chantante qui exigent plus d'amplitude et de sonorité dans la voix. En donnant l'octave au lieu des sons graves, on détruit la physiologie du morceau. C'est ce qui est souvent arrivé dans l'interprétation du *Chalet*. Nous le répétons, nous sommes un des enthousiastes du chanteur Vincent en tant qu'il ménage ses moyens ; et puisqu'il se trouve dans la troupe des sujets mieux appropriés à certains rôles, pourquoi ne pas les utiliser.

Le *Petit Duc* a conquis l'unanimité des suffrages à M^{lle} Vergniaud, charmante de distinction et de grâce sous l'uniforme de colonel, pétillante de malice sous la jupe de paysanne.

C'est bien là le type de la prima d'opéra bouffe, tour à tour gouailleuse et collet monté, femme de la halle et princesse, cascadeuse et prude, soubrette ou grande dame, apportant dans ces rôles si divers du répertoire lyri-comique, des qualités tout aussi variées.

Ou nous nous trompons fort, ou M^{lle} Vergniaud saura nous faire apprécier les nuances les plus opposées et les plus délicates de l'opérette.

M^{lle} Lecerf a été tout aussi gracieuse sous les traits de duchesse que sous ceux de la gente Bethly. Un instant nous avons pu craindre qu'une indisposition subite, dans la salle d'étude du couvent des filles nobles de Lunéville, allait la

ravir aux applaudissements des spectateurs, mais il n'en a rien été, et les émotions fortes du camp, jointes aux douces misères de la tente partagées gaiement avec son ducal époux, ont paru ranimer ses forces. Excellente acquisition dont nous félicitons M^{me} Pilo.

M. Ludovic s'est fait vivement applaudir dans son rôle de maître d'armes du jeune duc par sa voix puissante, bien timbrée et son attitude martiale.

M. Roche, un des rares survivants de l'ancienne troupe, a été tout aussi comique que de coutume dans le rôle de *Frimousse*. Quelle tête, o *kéfalé* ! et quelle conviction dans ses fonctions de précepteur ! Si le naturel est chassé trop souvent du théâtre, il s'était réfugié dimanche sous le parapluie fantastique de *Frimousse*. Nous doutons que ce rôle cocasse et pas facile, ma foi, soit mieux tenu nulle part. Nous en connaissons plus d'un au Palais-Royal qui n'ont ni le talent de mimique, ni la finesse d'interprétation de M. Roche. L'organe est peu... riche, c'est possible, mais ne nous en fâchons pas, car c'est probablement la seule raison qui retient sur les petites scènes cet excellent artiste et assure aux spectateurs cadurciens de bonnes provisions de rire.

Les chœurs ! — Cela vous étonne ? Eh bien oui, nous possédons aussi de bons choristes, grâce au talent de M. Arthur Lecerf, le chef d'orchestre distingué qui anime tout de sa baguette magique et maintient parmi ces éléments souvent peu musicaux, l'accord le plus parfait...

En résumé, la représentation de début a été bonne et nous n'hésitons pas, en présence des talents sérieux qui composent la troupe nouvelle, à reprendre nos Chroniques hebdomadaires et à engager la société cadurcienne qui raffole de l'opérette, — demandez plutôt à M^{me}*** — à venir assidûment au théâtre. C'est le bon moment.

Une observation toutefois : Les soirées se prolongent trop avant dans la nuit. Le public cadurcien est un gourmet qui préfère la qualité à la quantité. La direction se tromperait si elle croyait augmenter ses recettes en retenant les spectateurs jusqu'à une heure et plus du matin. Nous l'engageons à finir ses spectacles à minuit au plus tard.

POULLAILLER.

Spectacle du Jeudi 13 avril 1882.

LE PETIT DUC

Opéra-comique en 3 actes.

Étude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon n° 7.

EXTRAIT

D'un acte de Société EN NOM COLLECTIF

Suivant acte sous seing privé, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré à Cahors le quatre avril de la même année, n° 28, v° c° 4.

Il a été formé une Société en nom collectif pour le commerce de la peinture en bâtiments,

Entre J.-Baptiste Delcros, père, peintre en bâtiments, domicilié à Cahors,

D'une part.

Et Paulin Delcros, fils, peintre en bâtiments domicilié audit Cahors,

D'autre part.

Sous la raison sociale « **Delcros et fils** ».

Cette Société sera régie et administrée savoir : Delcros père aura seul la signature sociale, il ne pourra en faire usage que pour les affaires concernant la Société. Chaque associé pourra s'occuper de la correspondance et de la comptabilité. Quant à la caisse, Delcros père, seul, en tiendra la clef, mais le fils aura droit d'en vérifier l'état au moins une fois par semaine.

Le siège de la Société est à Cahors, rue Fénélon.

La durée de la Société est fixée à cinq années à partir du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-deux ; néanmoins chaque associé pourra, avant ce terme en provoquer la dissolution pourvu qu'il prévienne l'autre six mois à l'avance.

Les soussignés ont fait aux greffes de la justice de paix du canton sud de Cahors et du tribunal de commerce de ladite ville à la date du huit avril courant, le dépôt de leur acte de Société, conformément à la loi.

Certifié véritable.

A Cahors, le dix avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

DELCROS.

P. DELCROS, fils.

Etude de M^e Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénélon, n° 7.

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de corps

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt, contradictoirement.

Entre Françoise Delcros, couturière, domiciliée à Cahors, demanderesse, ayant pour avoué M^e Bousquet.

Et Jean Combarieu son mari, sous-officier en retraite, domicilié à Cahors, défendeur, ayant pour avoué M^e Sourbiou.

Ladite dame Françoise Delcros, a été séparée de corps d'avec ledit Combarieu, son mari.

Certifié par l'avoué de la demanderesse soussigné.

Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : Louis BOUSQUET.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages* de la 1109 livraison (8 avril 1882). — La Syrie d'aujourd'hui, par M. Lortel, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'instruction publique. — Texte et dessins inédits. — Onze gravures de P. Langlois, A. Sirouy, Taylor, Th. Weber et E. Ronjat, avec une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LA NOUVELLE REVUE *Livraison du 1^{er} avril 1882*. — Poésies de Bossuet : Endroits choisis du Cantique des Cantiques, avec des réflexions morales pour les bien entendre. — Les Crises financières et leurs causes, par M. Courcelle-Seneuil, de l'Institut. — La Responsabilité des patrons en matière d'accidents par M. Jacques Haussmann. — Le Jardin du Roy (Troisième partie), par M. Champfleury. — Jérusalem. Juifs. — Chrétiens. — Musulmans, par M. le prince J. Lubomirski. — Histoires de morts et de vivants, récits étranges : La Rédemption de Larmor, par M. Gilbert-Augustin Thierry. — L'Aeul (Poésie), par M. Emile Blémont. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique. — 23, Boulevard Poissonnière, 23.

St-NICOLAS 3^e année Sommaire du n^o 20 — 13 Avril 1882. — Histoire des Mois : Maria (Mélodie Talandier). — La Pièce de vingt sous (Henry Gréville). — Anciens ennemis. — Les Exploits du Tambour Fritz (Victorien Aury). — Les Entreprises d'Harry (Eudoxie Dupuis). — Les Dix Petits Garçons. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par Kauffmann, B. de Monvel, Hopkins, Howard Pyle, Pignoux, L. Beard, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie. — LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE 15 rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité*. — Sommaire du numéro du 1^{er} avril 1882. — Exposition Internationale d'Électricité : Exposition des différents Compagnies de chemins de fer français. Exposition du chemin de fer du Nord (3^e article) ; Th. du Moncel. — Sur la théorie des phénomènes électro-dynamiques (2^e article) ; J. Moutier. — Exposition Internationale d'Électricité : Les bureaux téléphoniques automatiques ; Appareils Leduc et Bartelous ; A. Guerout. — L'éclairage électrique appliqué à la navigation ; C.-C. Soulages. — Nouveaux perfectionnements aux piles électriques ; E. Reynier. — Météorologie de M. Roncalli ; O. Kern. — Revue des travaux récents en électricité : Expériences hydrodynamiques, de M. Decharme (3^e note). Échauffement des électrodes par les étincelles d'induction. — Faits divers. — Bureaux 51, rue Vivienne, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 488^e livraison (8 Avril 1882). TEXTE : Le tambour du Royal-Auvergne, par Louis Rousselet. — Cavalier de la Salle, par Paul Pelet. — Les jeux du chat, par Frédéric Dillaye. — Bouche en-cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — Daboïs et Cajolac : Poème épique en huit chants, par J. Levoisin. — Dessins : Poirson, Th. Weber, Tofanie, Robert Tinant. — Bureaux à la librairie HACHETTE et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120 boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du n^o 670, du 8 avril 1882 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De Gasparin. Sur l'emploi des superphosphates dans les terres calcaires. — Dubost. Le crédit agricole en Belgique. — De Lenthilbac. Situation

agricole dans la Dordogne. — Sagnier. — Les machines au concours général de Paris. — IV. (2 fig.) — Eloire. La péripneumonie contagieuse. — Dybowski. Les transplantations en horticulture. — De Lucay, Le vinage des vins à prix réduit. — Huet. Ligature des rosiers à tige. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — Gravures noires : Nouveau râtelier automobile système Nicholson. — Moissonneuse à deux chevaux de Osborne.

BANQUE FRANCO-AMÉRICAIN

(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital voté : 40 Millions de francs
SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE : 10, rue d'Argenteuil. — Paris
Statuts déposés chez M. Trousselle, notaire à Paris

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 10,000 Actions Nouvelles de 500 francs
Provenant de l'augmentation du capital social

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
125 fr. en souscrivant pour libérer les actions du 1^{er} quart.
140 fr. un mois après la constitution pour libération du 2^e quart.

Total 265 fr. pour une action de 500 fr. libérée de moitié.
Les Actions seront au Porteur. Jouissance du 1^{er} Janvier 1882

Il n'existe pas en France d'établissement financier ayant spécialement pour but de favoriser le commerce entre la France et l'Amérique, et cependant c'est par centaines de millions que se chiffre, aux États-Unis, l'augmentation de l'exportation ; le mouvement commercial entre ce pays et la France

approche d'un milliard de francs annuellement. Les Négociants et Industriels trouveront dans cette banque des avantages qui leur font aujourd'hui défaut, soit pour l'escompte de leur papier, soit pour l'ouverture de crédits sur consignations, nantissements, etc.

Nul doute qu'un brillant avenir ne soit réservé à cette Société qui est destinée, par la force des choses, à prendre rang parmi les Etablissements les plus importants et les plus utiles de France.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE
A PARIS, au Siège social provisoire : 10, rue d'Argenteuil, en PROVINCE, chez tous les Banquiers correspondants.

Elle sera close dès que le nombre d'actions à souscrire sera atteint.

Les actions sont cotées en Banque et la cote au Parquet sera demandée.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
DIJON.
n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papeteriers.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE
DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze
Boulevard Sud, n^o 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n^o 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits franco.

PHOTOGRAPHIE

HONORÉ & FILS

BORDEAUX, Place Dauphine, 15, 16 et 17

CAHORS, Boulevard Sud, maison Miré

Par suite du départ de M. BONNEMER, M. HONORÉ, avec le concours de son Fils, reprend la direction de son ancien établissement à Cahors, boulevard Sud, et conserve ses ateliers à Bordeaux, 15, 16 et 17.

Les plus grands soins seront apportés dans l'exécution des travaux photographiques qu'on leur confiera.

PORTRAITS DE TOUTES DIMENSIONS

Peinture à l'Huile. — Aquarelle. — Reproductions. — Paysages.

Ouverture de l'atelier de Cahors, Samedi 8 Avril



Plus de Chevaux couronnés !
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le

TOPIQUE PORTUGAIS DE C. ROUXEL
CAILLAT-ALMIN, 75, rue Vieille-du-Temple.
Seul propriétaire, par adjudication du 21 juillet 1877.
Exiger le timbre humide de l'État et la signature CAILLAT-ALMIN.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.
5 fr. grand flacon. — avancement réel.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LA CONSTIPATION la plus rebelle

est guérie par la **Casse-Izart**, bonbon laxatif et rafraîchissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50.

Dépôt chez M. FILHOL, pharmacien à Cahors.

ŒUFS A COUVER

De belles et excellentes Poules de Houdan, race pure, à 5 fr. les 12 et 10 fr. les 25.
Petits Poulets à 14 fr. les 12 et 27 fr. les 25. Emballage spécial compris.
Bonne arrivée garantie.
Boursier à Houdan (Seine-et-Oise), 15 médailles. — B 531.

Tous connaissent

la Maison DELUMET, 26, Passage Raguinot, Paris, seul inventeur d'un Vin ne revenant qu'à 20 cent. le litre, pesant 10 degrés d'alcool, garanti à l'analyse, ayant le goût de Bordeaux. Messieurs, c'est la vraie raison, pressez-vous de faire vos commandes. Pour cela, il suffit d'adresser 12 fr. en un mandat-poste ou timbres, afin de recevoir franco de port et d'emballage un des deux produits le plus urgent ainsi qu'une méthode des mieux combinées pour fabriquer 550 litres de bon vin. Ainsi, suivant ma méthode, il ne faut qu'un fût et deux produits seulement, j'en adresse un et le deuxième se trouve chez soi. — Donc, rien de plus simple — se presser, c'est le moment où les besoins, en général, se font sentir.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
de
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de LA BAYE de SOULAC (Gironde)
Don MAGUELONNE PRIEUR
Médaille d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses
EN L'AN 1873 PAR M. PUEUX
Pierre BOURSAUD
Flacon 2.40 fr. — Poudre, boîte 1.25 et 2 fr. boîte 2 fr.
Agent général : SEGUN
A. fondé en 1871, rue Huguerie
Se trouve à Cahors, chez M. BÉLÉ, coin boutique, n^o 10.

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

B 5654

Propriétaire-Gérant A. Layton.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

1 FRANC par AN
150,000 Abonnés
Le Moniteur
des
Valeurs à Lots
52 NUMÉROS
(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits
PROPRIÉTÉ DU CREDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.
On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :
UN FRANC PAR AN

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET, rue de la Banque, 1, CAHORS.

LIQUEUR de GILIS; guérit Chevaux, Couronnés, Blessés. 2 Fr., dans les Pharmacies.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE de toutes les affections de la peau, des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des plus petites bourses et dès le 2^e jour, il produit une amélioration très sensible. S'ad. à M. LÉ NORMAND, Méd.-Pharmacien à TOURNAN, (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

Récompense de 16,600 fr. — Médaille d'OR
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & FR.



PLUS DE FEU!
60 ANS DE SUCCÈS
LINIMENT-BOYER-MICHEL D'AIX
J. CORNIER & H. PÉRON, seuls Successeurs de BOYER-MICHEL, Châteauroux (Indre)
Guérison sûre des Boiteries, Entorses, foulures, Echaris, Molettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc. 5 fr. chez tous Pharm.
Dépôt général : MARCHAND, 14, r. Grenier-St-Lazare, Paris